

**Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions  
au 31 mars 2021**

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L.223-8 II du code de commerce et l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote	
		Droit exerçable	Droit théorique
31/01/2021	1 959 000	3 473 565	3 476 741
28/02/2021	1 959 000	3 473 674	3 476 741
31/03/2021	1 959 000	3 473 726	3 476 921
30/04/2021			
31/05/2021			
30/06/2021			
31/07/2021			
31/08/2021			
30/09/2021			
31/10/2021			
30/11/2021			
31/12/2021			

(1) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts »), sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.